

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

\*\*\*

**Délibération 2022\_12\_43**

\*\*\*

**Objet :** Organisation d'une formation « Animer le dialogue territorial »

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

### Étaient présents : 12 (pour 20 voix)

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. François CHENEAU, suppléant Eric PROVOST (3 voix) ; M. Jean-Yves HENRY (2 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Philippe JOUNY (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

### Absents représentés : 3 (pour 6 voix)

---

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Christophe DOUGÉ donne pouvoir à Yannick BENOIST (1 voix).

### Absents excusés

---

M. Rémy ORHON ; M. Jean CHARRIER ; M. Claude CAUDAL ; M. Luc NORMAND ; Jacques ROBERT ; Mme Sylvie GAUTREAU.

### Assistaient également

---

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Monsieur Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

**Nombre de votants :** 15 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 26 voix.

**Secrétaire de séance :** Roger GUYON

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'animation de la cellule ASTER portée par le SYLOA, une des missions identifiées est la coordination et l'animation du réseau d'acteurs en partageant des informations techniques, méthodologiques et des retours d'expériences.

En réponse à cela, des formations sont ainsi proposées aux techniciens rivières et animateurs de contrat territoriaux du territoire qui en ont exprimés le besoin.

La formation « Gestion concertée de la ressource en eau : comment animer le dialogue territorial ? » est dispensée par l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFRÉE) et a pour objectifs :

- D'identifier comment concevoir un dispositif de dialogue territorial : Identifier les principaux éléments d'une démarche de dialogue territorial : les principes, les étapes du processus, l'organisation des acteurs concernés.
- D'être en mesure d'animer le travail collectif : Découvrir et s'approprier des méthodes de travail permettant à un groupe d'acteurs de s'accorder sur un projet commun : faciliter la compréhension mutuelle des besoins, au sein d'un groupe d'acteurs du territoire dont les intérêts divergent, notamment par les techniques de l'écoute active.

- D'identifier le rôle de l'animateur dans un processus de dialogue territorial : posture, fonctions, légitimité.
- D'approfondir et de renforcer l'intégration territoriale des programmes eau, notamment en créant des liens avec les autres programmes du territoire et en veillant à la composition des instances par les parties prenantes concernées.

Elle est organisée sur 6 journées de formation, échelonnées par des modules de 2 ou 3 journées consécutives à 1 mois d'intervalle.

Le devis est établi à 14 205 € TTC.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire ont été sollicitées pour l'obtention de subventions pour l'organisation de cette formation.

Le plan de financement prévisionnel de cette formation est le suivant :

Nature de l'opération	Montant de l'opération	Financements		
		Structure	Montant	Taux
Formation  Gestion concertée de la ressource en eau : comment animer le dialogue territorial ?	14 205€ TTC	AELB	7 102€	50%
		Région PDL	4 261€	30%
		Autofinancement	2 842€	20%
		TOTAL	14 205€	100%

**Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité**

- **Sollicite** les subventions pour la formation « Gestion concertée de la ressource en eau : comment animer le dialogue territorial ? » dispensée par l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et documents afférents aux demandes de subvention.

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

